

L'accord supplémentaire entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation des Chambres des deux pays. Je crois savoir que le Riksdag suédois a déjà donné la sienne. Je demande donc à la Chambre, monsieur l'Orateur, d'appuyer maintenant ce bill.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne m'attarderai pas sur ce bill. Toutefois, je ne crois pas nécessaire de l'envoyer au comité. C'est pour moi le moment, me semble-t-il, de proposer, comme je l'ai fait l'autre jour, que la motion du ministre soit modifiée ainsi:

Que ce bill soit lu pour la deuxième fois et examiné en comité plénier.

En fait, les dispositions du bill sont si simples que ce serait faire perdre le temps du personnel que de l'envoyer au comité. Nous sommes donc tous prêts à examiner cet amendement. Pendant que je poursuis mes remarques, peut-être pourrait-on procéder à la rédaction d'un amendement approprié. Je ne doute pas que tous y consentent, ici à la Chambre et, dès que j'aurai terminé mes remarques, je proposerai cet amendement.

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur si je puis prendre la parole pour répondre à la proposition du député en invoquant le Règlement, la Chambre accepterait peut-être, à l'unanimité, de modifier la motion originale?

L'hon. M. Lambert: C'est ce que je ferais.

M. l'Orateur suppléant: Permettez-moi d'intervenir. Si j'ai bien compris le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), il allait faire cette proposition à la fin de ses remarques. Je devrais peut-être demander à la Chambre si elle accepte à l'unanimité de modifier ainsi la motion. Est-elle d'accord?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, il n'est pas douteux que le bill concernera plutôt, je suppose, les pensions du service public ou les pensions des forces armées que la pension de vieillesse qui n'en relève nullement. J'estime très utile un accord de ce genre entre les deux pays.

Je signale cependant que cette mesure fait clairement ressortir certaines des difficultés qui résulteront de la mise en vigueur des propositions du Livre blanc sur la fiscalité. Des fonctionnaires, ainsi que le ministre, [L'hon. M. Gray.]

n'ont pas hésité à reconnaître que la modification des conventions fiscales, en particulier avec les États-Unis, est le pivot de certaines propositions. Il a fallu des mois pour négocier et mettre au point cette modification extrêmement simple de la convention fiscale entre le Canada et la Suède avant de lui donner force de loi. Si le Canada va renégocier, comme l'a déclaré le ministre d'État (M. Gray) environ 15 ou 16 conventions fiscales avec divers pays dont les intérêts ne sont pas tous identiques, parce que le Canada envisage de modifier son régime fiscal, il y aura une période où il sera absolument impossible de prévoir l'incidence de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés dans chacun des pays liés par une convention fiscale. Si le gouvernement compte en finir, d'une manière ou d'une autre, avant le 1^{er} janvier 1971, avec les audiences publiques, la préparation et l'adoption d'une mesure en égard, en particulier, aux gains de capitaux, il y aura une très longue période durant laquelle les dispositions des conventions fiscales l'emporteront sur le régime fiscal, lequel comportera davantage d'injustices. Je ne fais que citer ici un exemple fourni par ce projet de loi. Je suis sûr qu'il y a extrêmement longtemps que le gouvernement canadien et le gouvernement suédois ont entrepris des négociations au sujet de cette convention, mais elle a encore du chemin à faire avant de prendre force de loi. Je veux simplement dire que nous ne devons pas nous faire d'illusion. Dans le Livre blanc, on admet certains faits, en particulier à l'égard des États-Unis. La négociation des changements que le Canada voudrait apporter à la convention fiscale sera longue et pénible à supposer qu'il parvienne à adopter la mesure proposée dans le Livre blanc.

● (9.00 p.m.)

Quelle sorte de marché est-ce là? Je présume que la confusion sera pire que jamais. En ce qui concerne le présent bill, nous n'avons pas d'autres observations à faire, à moins, bien sûr, que certains de mes collègues veuillent faire des remarques personnelles sur la Suède. En tout cas, je recommande le bill à la Chambre et, ensuite, au comité plénier.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, nous ne nous opposons pas au bill à l'étude, nous ne voulons pas en retarder les étapes et nous sommes d'accord pour qu'il soit étudié en comité plénier au lieu d'être envoyé